



La gynécologie médicale plus que jamais menacée de disparition !

Paris, le 22 mars 2005

Depuis près de huit ans, les femmes demandent dans une pétition qui a recueilli 3 millions de signatures :

- que l'on forme, à nouveau, des gynécologues médicaux en nombre suffisant pour aujourd'hui et pour demain ;
- que leur soit garanti l'accès direct à leur gynécologue, avec remboursement par la Sécurité sociale, sans pénalisation financière.

En 2003, par leur action déterminée, les femmes ont obtenu le rétablissement du diplôme de Gynécologie médicale. Elles espéraient alors pouvoir continuer à bénéficier de cette spécialité médicale faite sur mesure pour elles.

Le ministre de la santé déclare que les femmes ont obtenu gain de cause.

Mais la gynécologie médicale est encore et toujours menacée de disparition :

• par l'insuffisance des postes d'internes pour assurer le renouvellement des effectifs de ces spécialistes

Alors que l'enquête réalisée par le CDGM en 2002 a démontré qu'il fallait former 119 Gynécologues médicaux par an, pour le simple remplacement des gynécologues alors en exercice, déjà largement insuffisants au regard des besoins des femmes, 20 postes lui ont été attribués en 2003, 20 en 2004, 20 en 2005 :

c'est-à-dire 1 gynécologue médical formé par an pour 5 départements !

De plus, les moyens réels de son existence ne lui sont toujours pas attribués, en particulier les enseignants pour former les nouveaux internes et les structures universitaires indispensables pour pérenniser la spécialité.

S'ajoutent à cette situation de pénurie les pressions de toutes sortes exercées sur les gynécologues médicaux actuellement en exercice (dégradation des conditions de travail, tâches administratives, pressions financières, menaces de sanctions ...) qui aboutissent à la fermeture prématurée de nombreux cabinets sans qu'il y ait de remplaçants.

• par la suppression de l'accès direct aux gynécologues

Le ministre s'était engagé devant l'Assemblée nationale, le 6 juillet dernier, à inscrire dans un décret cette garantie que demandent les femmes. Aujourd'hui, la convention médicale mise en place suite à l'adoption de la loi sur l'assurance maladie définit un accès « spécifique » avec un parcours de soins organisé par le « médecin traitant », et un accès « libre » plus cher et moins remboursé. L'« accès spécifique » limite l'accès au gynécologue à 4 circonstances :

- les examens cliniques gynécologiques périodiques, comprenant les actes de dépistage
- la prescription et le suivi d'une contraception
- le suivi des grossesses
- l'IVG médicamenteuse

Ces examens et ces actes de dépistage ainsi que la prescription de la contraception devront être conformes « aux référentiels scientifiques élaborés par la Haute Autorité de Santé ». Or la mission assignée à cet organisme dans le cadre de la loi sur l'assurance maladie est de veiller à la maîtrise des dépenses de santé ...

Ce que continuent à demander les femmes, c'est l'accès direct, un accès à une spécialité médicale à part entière :

la Gynécologie médicale, pour toutes les femmes, à tous les âges de leur vie, et sans pénalisation financière.

**Les femmes ne veulent pas que s'installe une véritable régression par la disparition de cette spécialité
à laquelle elles doivent, dans notre pays, une des meilleures espérances de vie,
et le taux le plus bas de cancers féminins au monde.**

C'est cette qualité de soins que les femmes tiennent à préserver pour elles, pour leurs filles, pour leurs petites-filles...

La santé des femmes est plus que jamais en danger
Signez cette pétition, faites-la signer autour de vous !

